

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an **DEUX MIL VINGT SIX** le **9 avril** à 20 heures 00. Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la la salle l'Intemporelle en séance publique, sous la présidence de Monsieur Pierre-Edouard EON, Maire.

Etaient présents :

MM/Mmes : Pierre-Edouard EON Maire, Alexandre DOHY, Laurence BARTHELEMI, Rémi DU PELOUX, Catherine GAUTIER, Stanislas BARTHELEMI, Patricia JOGEE, Hubert MARCHAIS, Estelle PECQUEUX, Eric LEMAIRE, Solène LE MOAL, Jean-Marc PECQUEUX, Jeanne BEURY-JOSSELIN, Frédérique BACQUET, Grégory CROZZOLO, Elodie TEIXEIRA, Eric LEROYER, Audrey MERI, Pascal FRANCK, Marie-France HOFFMANN, Philippe MONTAIGNE, Marianne DECONINCK, Marc BOURALY, Joséphine VIN, Hugo SAUNIER, , Jérôme DURIEUX, Sandrine LE BELLER, Bruno LE DISEZ formant la majorité des membres en exercice.

Date de convocation :

03 avril 2026

Date d'affichage :

03 avril 2026

Nombre de conseillers

En exercice : 29

Présents : 28

Votants : 29

Etait absente représentée :

Frédérique DOHY représentée par Alexandre DOHY

Marie-France HOFFMANN est désignée secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

OBJET : Désignation du délégué local des élus et organisation de la représentation du collège des agents au Comité National d'Action Sociale (CNAS)

En adhérant au Comité National d'Action Sociale (CNAS), la Commune de Méry-sur-Oise a choisi de mettre en place une politique d'action sociale pour le personnel communal conformément aux dispositions de la loi n°2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale, qui confie le soin à chaque assemblée de déterminer le type des actions et le montant qu'elle entend engager pour la réalisation des prestations, ainsi que les modalités de leur mise en œuvre.

En application de l'article 6 des statuts du CNAS et en accord avec l'organisation paritaire qui fonde la mission originelle du CNAS, l'adhésion à l'association s'accompagne de la désignation d'un délégué des élus ainsi que d'un délégué des agents chargés de représenter la Commune de Méry-sur-Oise au sein du CNAS.

Le délégué local des élus est désigné par l'organe délibérant parmi ses membres.

La commune organise la représentation du collège des agents parmi la liste des bénéficiaires.

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL**, par :

- **26 voix pour**

MM/Mmes : Pierre-Edouard EON Maire, Alexandre DOHY, Laurence BARTHELEMI, Rémi DU PELOUX, Catherine GAUTIER, Stanislas BARTHELEMI, Patricia JOGEE, Hubert MARCHAIS, Estelle PECQUEUX, Eric LEMAIRE, Solène LE MOAL, Jean-Marc PECQUEUX, Jeanne BEURY-JOSSELIN, Frédérique BACQUET, Grégory CROZZOLO, Elodie TEIXEIRA, Eric LEROYER, Audrey MERI, Pascal FRANCK, Marie-France HOFFMANN, Philippe MONTAIGNE, Marianne DECONINCK, Marc BOURALY, Joséphine VIN, Hugo SAUNIER.

3 abstentions
MM/Mme Jérôme DURIEUX, Sandrine LE BELLER, Bruno LE DISEZ

DESIGNE Madame Estelle PECQUEUX comme déléguée locale des élus pour représenter la Commune au sein du CNAS.

DIT que le délégué local des agents pour représenter la Commune au sein du CNAS sera nommé par arrêté du Maire, parmi la liste des bénéficiaires.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Méry-sur-Oise, le 9 avril 2026

La secrétaire de séance




Marie-France HOFFMANN
Conseiller municipal

Le Maire,




Pierre-Edouard EON
Vice-président du Conseil départemental
du Val d'Oise